



La maltraitance, on la voit aussi...

À domicile

La maltraitance est « un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.»
(L-6.3, art. 2)

Vraiment?

Un proche aidant répète depuis plusieurs semaines qu'il va aller acheter un manteau pour l'usager, mais il omet de le faire. Comme il fait froid, l'usager ne peut sortir de la maison sans manteau alors qu'il nomme souhaiter sortir.

Malheureusement, oui...

Un jeune homme nécessitant un accompagnement constant demeure seul à la maison plusieurs heures par jour sans surveillance. Suite à un suivi, ses proches rapportent sortir régulièrement et laisser l'usager seul tout en refusant que l'usager sorte, sous prétexte que ce serait risqué pour lui.

Évidemment!

Un usager a donné ses informations bancaires à son propriétaire lorsqu'il lui a offert son aide pour gérer ses finances. Depuis, plusieurs transactions douteuses ont eu lieu et le propriétaire refuse d'expliquer pourquoi.

Brisons le silence contre la maltraitance

